

DEPARTEMENT DU GERS  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE LABRIHE**

Envoyé en préfecture le 23/09/2022  
Reçu en préfecture le 23/09/2022  
Affiché le   
ID : 032-213201734-20220915-D\_20220915\_001-DE

**Séance du 15 septembre 2022**

**Nombre de conseillers**

- en exercice      11  
- présents        10  
- votants         10  
- absent          1

**Date de convocation :  
9 septembre 2022**

**OBJET**

**Avis sur le projet du  
Schéma de Cohérence  
Territoriale de Gascogne**

**Acte rendu exécutoire  
après le dépôt en Sous-  
Préfecture de CONDOM  
le**

L'an deux mille vingt-deux, le 15 septembre à 21 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. PONTAC Christian, Maire.

Etaient présents : BERTUZZI – COLOMBAT – GIUSTI – GUIRAUD – IDRAC - HAMIONI – LAPORTE – LAUZERO – VAVASSORI - PONTAC C. Maire.

Etait absent : DARNAU

Mr BERTUZZI a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet du SCoT de Gascogne. La Commune de Labrihe a intégré les grandes lignes du SCoT de Gascogne dont les orientations tendent à harmoniser la croissance démographique et économique en cohérence avec les ressources de chaque commune du secteur. L'orientation affichée de la commune de Labrihe est d'accueillir de nouveaux habitants afin de maintenir notre communauté et offrir un vivier aux futurs projets économiques.

Cependant ces orientations se voient gelées, voire impossible avec les contraintes imposées par la loi Climat et résilience bloquant dans le temps l'usage d'espaces naturels et réduisant les options pour la commune de Labrihe. Le Conseil municipal de la Commune de Labrihe, à l'unanimité, après en avoir délibéré, émet donc sur le SCoT de Gascogne, tel qu'il a été arrêté le 12 avril 2022, un avis défavorable suite à la loi climat et résilience.

Fait et délibéré à Labrihe, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

 